

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-deux janvier, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Florence LAPA, Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Pascale HOUZE

Était absente : MM //////////////////////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Sophie LEFEUVRE à Marc HERNOUT, Nicole COZETTE à Christèle HOLLVILLE, Pascal HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 24 Représentés : 4 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Débat d'orientations budgétaires
- 5) Allongement de la durée de la dette Caisse des Dépôts et consignations
- 6) Contrats de maintenance des logiciels de la police municipale
- 7) Reprise du personnel de la régie de transport vers la commune.
- 8) Renouvellement du contrat de concession de distribution d'énergie électrique
- 9) Dotation au comité de jumelage : 1€ par habitant

- 10) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Éric ROUSSEL est désigné secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

1°) Colette FINET : Suite à la démission de Mme Reimund, nous avons envoyé un courrier à Mme Dingreville (suivante sur la liste d'opposition), le 17 décembre 2018. Un rappel a été fait le 17 janvier 2019. Le 21 janvier 2019, Mme Chantal Dingreville a répondu qu'elle ne souhaitait pas remplacer Mme Béatrice Reimund. Nous avons donc envoyé ce même jour un courrier à M. Liamil Taleb (suivant sur la liste d'opposition). Nous n'avons pas encore de réponse pour le moment.

2°) Colette FINET : Dans le cadre partenariat avec Visiocom pour le mini bus 9 places, la commune de Longueau participera à hauteur de 1 500 € HT par an, pour une durée de 3 ans pour un support publicitaire avec le logo de la Ville de Longueau sur le véhicule. Une inauguration du nouveau véhicule neuf sera organisée en présence des différents partenaires, commerçants locaux ayant contracté avec la Société Visiocom pour un emplacement publicitaire sur le véhicule. Colette FINET : Modification de la date du Conseil Municipal sur le Budget, elle sera reculée au mardi 26 mars. La Commission de Finances se réunira le lundi 11 mars à 18h30.

Pascal OURDOUILLÉ : A propos de la Commission des Finances, je vous ai envoyé un courrier en vous indiquant que je voulais remplacer M. Richard mais je n'ai pas eu de réponse.

Colette FINET : Pas de souci cela est acté

Pascal OURDOUILLÉ : Je voudrais également remplacer M. Richard à la Commission d'appel d'offres.

Colette FINET : Pas de souci cela est acté également.

3°) Colette FINET : Je vous rappelle que la 30ème réderie du foot aura lieu comme chaque année le 1er mai. La Mairie a déjà reçu invitation pour que les conseillers municipaux viennent boire le verre de l'amitié à 12h30.

Colette FINET : Une petite précision, nous avons mis dans votre enveloppe, un organigramme des agents de la Commune. Ce qui permet de mieux voir les responsables.

Sylvie PORQUET : L'organigramme est-il à jour ? Mme Gambart est toujours à la crèche Les Koalas ? Je pensais que c'était Madame Racault qui faisait l'intérim entre les deux crèches.

Colette FINET : Oui il est à jour et Mme Gambart est bien à la crèche Les Koalas, elle est revenue depuis 1 an, elle a repris son poste. Les contractuels ne sont pas indiqués parce qu'il y a souvent des changements en fonction des besoins. Leur nombre peut aussi diminuer.

Sylvie PORQUET : Il n'y a pas de changement pour le service d'aide à domicile, du fait qu'il ne fonctionne plus le samedi ?

Colette FINET : Non pas de changement, ceux qui travaillaient le samedi, sont les mêmes que la semaine.

4) Débat d'orientation budgétaire

Colette FINET : Je voudrais faire une intervention politique avant de commencer. Depuis plusieurs années et depuis deux mandats en ce qui me concerne, il nous est fait la remarque que les dépenses de fonctionnement sont trop importantes dans le budget. En particulier les dépenses de personnel, mais à ce titre c'est un choix politique de la majorité des élus de la Commune. Nous sommes pour le développement des services publics, donc il faut personnel en conséquence. Nous tenons aux services publics tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, etc..., et cela augmente les charges de personnel.

Si nous rencontrons chaque année quelques difficultés au niveau de notre budget, ce n'est pas à cause du fonctionnement et des charges de personnel trop importantes, mais plutôt des baisses de dotation de l'Etat. Nous nous ne sommes pas suffisamment aidés de ce côté-là. Nous voulons maintenir nos services publics, et la population s'en félicite, alors oui cela a un coût. Il est hors de question de restructurer ou ne pas remplacer les départs en retraite, au détriment du personnel et de la population. Ce n'est pas notre orientation politique. Ce budget est en cohérence avec notre volonté politique du service à la personne.

Éric MAQUET : Monsieur le DGS, pour la commune de Boves, pouvez-vous me donner un pourcentage ou des chiffres pour les charges de personnel ? est ce que c'est du même ordre pour des services équivalents ? Ou est ce que l'on est inférieur ? Est-ce que cela n'est pas comparable ?

Julien LASZLO : Ce n'est pas le lieu, ni le moment pour faire ce genre de comparaison, ce sont des données publiques donc vous pouvez trouver sur différents sites les comptes administratifs des collectivités. Les collectivités font des choix politiques différents, d'avoir des services en régie ou de déléguer certaines parties à des sociétés. C'est très compliqué de faire des comparaisons. On est autour de 50%.

Éric MAQUET : Comment cela se passe dans les autres communes de la Métropole, y a-t-il des comparaisons de charges de personnel ? est ce que l'on est sur des pourcentages identiques ? ou bien inférieurs ?

Colette FINET : Je n'ai pas de chiffres mais je peux en avoir. Je suis pratiquement sûre que c'est notre commune qui a les plus grosses charges de personnel au niveau du pourcentage dans le budget, mais pour les raisons que je viens d'évoquer.

Sylvie PORQUET : on s'aperçoit quand même que chaque année cela augmente.

Pascal OURDOUILLÉ : Je respecte votre choix politique sauf que si je fais un ratio, cette année les charges de personnel ont augmenté de 4,15 %, si vous continuez ainsi, l'année prochaine on sera à 180 000 € de plus l'année prochaine.

Colette FINET : On essaiera de maîtriser au maximum les dépenses liées à la masse salariale. Je répète que c'est un choix politique, mais on n'augmente pas le nombre d'agents, il faut aussi penser à l'augmentation des salaires, il y a forcément une augmentation des charges. Il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent se targuer d'avoir deux crèches, un RAM, un service jeunesse avec trois centres de loisirs, d'avoir une maison des seniors. Ces structures attirent également les nouveaux habitants dans notre commune. Nous avons fait beaucoup dans la quantité mais aussi dans la qualité. La qualité se paie.

Extrapolation CA 2018 - dépenses de fonctionnement, comparaison entre 2017 et 2018

Julien LASZLO : En 2018, nous avons basculé du 611 charges à caractère général au 012 charges de personnel, un certain nombre de contrats qui étaient directement payés au centre de gestion. Ce qui explique l'augmentation. Nous allons avoir progressivement toutes les charges de personnel sur le 012

Éric MAQUET : On y retrouve également la régie ?

Julien LASZLO : Oui

Julien LASZLO : Dans Les dotations provisions semi-budgétaires, on y retrouve les amortissements des fonds concours, exemple, opération devant la mairie ou le terrain synthétique, avec obligation d'amortir.

Extrapolation CA 2018 - recettes de fonctionnement, comparaison entre 2017 et 2018

Julien LASZLO : Atténuation de charges, cela correspond au remboursement des absences de personnel.

Pascal OURDOUILLÉ : En 2017, sur les 208 877 € de loyer, combien pour l'Ephad ?

Julien LASZLO : Un peu plus de la moitié. En 2018, 6 mois de loyer de l'Ephad et le reste ce sont les logements loués.

Éric MAQUET : Le loyer de l'Ephad ne servait pas au fonctionnement du CCAS ?

Serge LEFEUVRE : Ce sont les loyers des studios qui servaient au fonctionnement du CCAS.

Colette FINET : De toute façon c'est la Commune qui abonde le budget du CCAS, ce n'est pas une structure à part.

Julien LASZLO : Sur l'extrapolation du compte administratif, au moment où j'ai fait le DOB, j'avais presque 99% des mouvements de manière certaine sur l'année 2018. Mais entre décembre et janvier il y a encore des recettes à recevoir et quelques mandats à régulariser, donc on n'a pas un compte administratif définitif à quelques pourcents près. Il se peut que sur certaines recettes il manque un mois de loyer ou quelques pourcentages de variation sur certains articles. Quand nous aurons la Commission de finances, on aura les chiffres définitifs pour l'élaboration budgétaire.

La baisse des dotations de l'Etat

Colette FINET : Malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous n'augmenterons pas les impôts. La plus forte baisse a été en 2015 et 2016 (- 300 000€ pour les deux années par rapport à 2014). Au total de 2015 à 2018, cela représente – 427 000 euros.

Éric MAQUET : En dehors des baisses de dotation de l'Etat, il y a une progression de la ZAC Jules Verne et Longueau doit toucher le foncier bâti depuis l'évolution de cette ZAC ? En commission de finances, on aimerait bien savoir depuis 2 ou 3 ans, combien cela a rapporté à Longueau ?

Serge LEFEUVRE : Pendant les 2 premières années, ces sociétés ne paient pas d'impôts. On commencera à toucher en 2019.

Éric MAQUET : On a des chiffres ? On a déjà des entreprises qui sont là depuis plus de 2 ans.

Julien LASZLO : En commission de finances, je vous ferai la répartition des recettes. Par contre les arrivées les plus récentes et la dizaine de lots à commercialiser, cela représentera une recette supplémentaire sur le foncier bâti. Les recettes reçues dépendent aussi du type d'activité qui n'apporte pas le même type de recettes. Le pourcentage dépend de l'activité ; bâtiment de bureaux, de zone de stockage, ou de commerces.

Colette FINET : C'est une proposition que l'on fait au budget, puisque l'on dit qu'on bénéficiera d'une évolution progressive des recettes avec le développement de la ZAC. Ce serait bien que l'on donne quelques chiffres à la commission des finances.

Pascal OURDOUILLÉ : Je suis d'accord sur cette baisse des dotations de 427 000 €, mais vous aviez été prévenus en 2009-2010 ? Cela se prévoit ? D'autres communes ont eu des baisses de dotations aussi, et ont essayé de créer un budget avec cette baisse.

Colette FINET : On ne peut pas prévoir d'autant que l'Etat continue de demander aux communes beaucoup d'investissements comme l'accessibilité. Ce n'est pas normal que cela revienne aux communes, c'est une affaire d'Etat. L'Etat se désengage sur le dos des collectivités.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Ce débat devrait nous inciter (dans le cadre du grand débat national), à faire porter les revendications des communes et particulièrement notre commune. 427000 €, si cela continue, ça voudra dire que demain on n'aura plus de moyens pour fonctionner. Il serait bien de faire des motions et de les faire remonter au Gouvernement.

Le Département subit la même chose. On a demandé aux élus du département de rencontrer les élus dans le cadre du débat national et on prépare nos interventions pour dire STOP au gouvernement parce que les communes et les départements ont réellement besoin d'argent pour fonctionner. C'est la proximité, la solidarité avec les citoyens.

Le conseil départemental se réunit la semaine prochaine pour voter le budget et la seule chose que je peux dire, c'est que même si les communes et les départements ont été informés depuis longtemps de cette baisse de dotation, on n'a jamais su à quel pourcentage ni le montant exact de ces baisses. L'Etat a simplement prévenu politiquement que les dépenses publiques étaient trop importantes et que l'on allait baisser les dotations. Je m'insurge, puisque l'Etat a également baissé les dotations des associations, des clubs, etc.

Je vais demander au Président Macron en tant que Conseillère départementale, comment anticiper des baisses si vous n'êtes pas en capacité d'avertir les institutions sur tel taux pour telle année, etc. ? Par contre l'Etat a bien chiffré pour donner plus au CICE ou pour les évasions fiscales. Je dis arrêtons, on paie tous nos impôts !

Colette FINET : Je serai un peu rassurée quand je saurai comment l'Etat va compenser la taxe d'habitation. Pour l'instant nous ne savons rien, cela va avoir un coût pour les communes. C'est un flou artistique de l'Etat. Ce débat sur le DOB, nous permet d'identifier le principal responsable.

Lysiane DANTIN : La population n'est pas contre le fait de payer des impôts aux communes au contraire ; par contre elle veut une baisse de la TVA.

Colette FINET : Bien sûr, une commune ne peut pas vivre s'il n'y a pas d'impôt. L'impôt communal a été créé pour ça Le plus injuste pour les gens c'est bien le taux de TVA et principalement sur l'alimentation.

Extrapolation CA 2018 - investissement

Pascal OURDOUILLÉ : A quoi correspond le reste à réaliser dépenses 276 794 € et recettes 949600 € ?

Julien LASZLO : C'est tout ce qui a été engagé sur l'exercice 2018 mais qui sera payé en 2019. En recette, c'est la vente de la MAPA le 30 juin 2018 mais que l'on n'a pas encore dans les caisses. Pour les dépenses, ce sont des factures qui restent à payer sur différentes opérations.

Colette FINET : Je reviens sur les charges de personnel sur la Métropole et M. Laszlo vient de calculer et cela représente environ 60%.

Premier constat

Pascal OURDOUILLÉ : Quand on vend un bien c'est en fonctionnement et non pas en investissement, c'est un choix de la commune ?

Colette FINET : Non, j'ai eu le même raisonnement que vous avec Mme Assier, la Trésorière, mais elle souhaitait que cela passe en investissement. On n'a pas pu s'y opposer.

Julien LASZLO : Je vous referai un point en commission des finances sur les opérations budgétaires et semi budgétaires lors d'une vente ou d'un achat, il y a trois opérations. Quand on vend un bien on va récupérer la recette du bien mais on va s'appauvrir au niveau du patrimoine. Il faut matérialiser cette transaction de différentes manières et du point de vue budgétaire, l'opération principale c'est qu'elle apparaisse en investissement.

Besoins en investissement ciblés

Éric MAQUET : Que va-t-on faire avec les 45 000 € d'accessibilité pour la nouvelle Mairie ?

Bernard BELIN : Dans la conception d'un bâtiment il y a des règles et des normes et on mettra ces 45 000 € sur les normes, on verra si l'on a besoin de poser des portes à ouverture automatique ou mettre une rampe, etc...mais actuellement il est impossible de dire ce sur quoi on a affecté l'argent. Le dossier est en cours de montage. Cette affectation du montant sera mise à l'accessibilité et sera contrôlé. Le pourcentage qui a été donné sera utilisé dans ce cadre-là.

Éric MAQUET : Selon la disposition de la Mairie et des accès au public, peut être que l'on n'aura pas besoin de ces 45 000 €

Serge LEFEUVRE : Cela coûtera bien plus de 45 000 €. Un exemple : uniquement pour la mise en accessibilité de la bibliothèque la Métropole en a pour plus de 100 000 €. Imagine pour une Mairie neuve, on sera obligé de s'adapter.

Bernard BELIN : La Loi nous oblige à tenir compte de tous les handicaps possibles alors qu'avant on s'attache surtout au handicap moteur. On a aujourd'hui une obligation sur le handicap visuel, sensoriel etc... On peut espérer qu'une grosse partie pourra être traitée en régie pour minimiser le coût global à condition d'être en capacité de le faire. A mon avis, l'Etat donnera un montant bien inférieur à celui dont on aurait besoin. On vous indiquera quels sont les crédits supplémentaires qu'il sera nécessaire d'investir au regard des normes en vigueur.

Pascal OURDOUILLÉ : Comment avez-vous déterminé les 275 000 € de DETR alors que l'AMO n'a toujours pas été validé. A moins qu'aujourd'hui vous me disiez que l'AMO a été choisi et que vous pouvez estimer ce montant.

Julien LASZLO : Il y a quelques années la Mairie avait fait un projet dans le cadre de la réhabilitation, l'extension et l'accès par la place du bâtiment Mairie. Ce projet avait été soumis à la Préfecture pour obtenir une subvention de l'enveloppe de l'époque de 1,4 M€. C'est sur cette base qu'un arrêté DETR a été accordé avec une partie DETR et une partie accessibilité pour un montant total de 275 000 €. J'ai rappelé les services de la Préfecture et j'ai vérifié dans l'arrêté que l'on avait bien cette possibilité dans le cadre de la démolition et de reconstruction et la Préfecture m'a confirmé. Le bénéfice de la DETR est jusqu'en juin 2019. C'est pour cela qu'il était important de se manifester auprès de l'Etat pour, du moins, demander une année de prolongation de la validité de la DETR et se dépêcher de bouger pour ne pas perdre ce quart de millions, qui est quand même important pour une opération comme celle-ci.

On a lancé l'appel d'offre et l'AMO est en cours d'analyse avec les 3 dossiers que l'on a reçus. On fera une commission d'appel d'offres dans les meilleurs délais et si vous voulez en faire partie vous serez invité bien entendu.

Pascal OURDOUILLÉ : Malgré que ce ne soit pas le même dossier, le montant n'est pas caduque ?

Julien LASZLO : Les termes de la rédaction de l'arrêté permettent de faire cette opération parce qu'il était bien écrit démolition.

Pascal OURDOUILLÉ : Malgré que votre projet soit plus important que le précédent, cela n'engendre pas de modification de la DETR.

Julien LASZLO : Au bout du compte, l'enveloppe est un peu moindre que sur une réhabilitation lourde avec l'extension. On est finalement sur un plafond de financement qui doit être de 800 000 € et ce plafond on le dépasse. Donc la DETR atteint son maximum au-delà d'un certain plafond au-delà duquel nous sommes, quel que soit le projet envisagé.

Pascal OURDOUILLÉ : Les 15 000 € d'accessibilité en investissement si ce n'est pas pour la Mairie, c'est pour quoi ?

Bernard BELIN : Les 45 000 € c'est pour la nouvelle Mairie. Chaque année nous donnons une liste de travaux et à l'époque le montant était pharaonique. On a la chance d'avoir un service technique qui fait énormément de travaux en régie. Si vous vérifiez l'APAP que vous avez eue, vous pouvez vous rendre compte que l'année prochaine le montant de l'APAP est de 70 000 €.

Pour les 15 000 €, il s'agit par exemple devant l'église d'éventuellement de faire un chemin pour que les fauteuils roulants ne soient pas coincés dans les graviers ; à d'autres endroits, ce sont les toilettes qui ne sont plus aux normes etc...

Propositions de budget 2019

Colette FINET : Julien Laszlo nous donnera des chiffres plus précis sur les recettes notamment avec le développement de la ZAC, et je pense que cela serait bien pour la commission de finances qu'on ait quelques aspects supplémentaires là-dessus. Nous aurons peut-être les bases d'ici là.

Le DOB ne se vote pas, on en prend acte. Je vous propose de continuer dans l'ordre du jour.

Je vous informe que deux points sont ajoutés avec la modification des tarifs du CAJ et l'animation du repas des aînés. Et si j'ai bien compris, il y aura une question diverse, donnée par un document que vous présenterez à la fin du conseil.

5- Allongement de la durée de la dette Caisse des dépôts et consignations

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »).

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé. Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer en cas de besoin, des ressources nécessaires à ce règlement.

Adopté à l'unanimité

6- Contrat de maintenance des logiciels de la Police Municipale

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Le contrat de maintenance pour le logiciel MUNICIPAL Gve, présenté par la société LOGITUD solutions S.A.S est accepté pour un montant de 1 143.50€ H.T€.

Le contrat de maintenance pour les logiciels MUNICIPAL Canis et MUNICIPAL, présenté par la société LOGITUD Solutions S.A.S, est accepté pour un montant de 717.18€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

7- Reprise du personnel de la régie de transport vers la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

A compter du 01 janvier 2019, le personnel de la régie de transport est repris sur le budget de la commune, dans les mêmes conditions, selon l'article 1224-3 du code du travail.

Adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : Avez-vous des précisions pourquoi on bascule le personnel dans la régie transport vers la commune ?

Colette FINET : C'est pour la simplification, nous n'avons plus qu'un bus et un chauffeur on n'est plus obligé d'avoir une régie. C'est pareil pour le budget Pompes Funèbres, on a un seul budget maintenant au lieu d'en avoir 3. On simplifie pour la comptabilité.

Julien LASZLO : Quand on a voté le Budget en 2018, je vous avais précisé que la petite bizarrerie par rapport à ce budget transport, c'est qu'il fonctionnait comme une délégation de service public, nous n'étions pas en M14 et cela posait des problèmes au niveau de l'amortissement et l'autre souci c'est que pour une délégation de service public il faut avoir un revenu lié à l'activité de service. Cela veut dire qu'une personne qui entre dans le bus doit payer son ticket.

Je ferai un point à la commission de finances. Cette démarche a été validée par le Trésor Public.

8- Renouvellement du contrat de concession de distribution d'énergie électrique

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à signer la nouvelle convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique sur la commune de Longueau avec ENEDIS.

Adopté par 22 voix pour et 06 voix contre.

Pascal OURDOUILLÉ : Pourquoi FNCCR alors que d'autres communes passent par la FDE ?

Colette FINET : C'est un choix politique de notre part.

Serge LEFEUVRE : EDF reste encore dans le service public aujourd'hui.

Éric MAQUET : pour l'instant c'est 30 ans.

Serge LEFEUVRE : ils en avaient pris pour 30 ans et cela s'est très bien passé avec EDF ;

Éric MAQUET : ça c'est ton avis. Aujourd'hui, il y a quand même la Fédération départementale d'électrification de la somme avec un ensemble de communes et pourquoi ils y passent, et on n'y passerait pas ?

Colette FINET : toutes les communes n'y sont pas passées.

Serge LEFEUVRE : Amiens est resté avec EDF.

Éric MAQUET : Albert, Boves...

Serge LEFEUVRE : Boves c'est la FDE, ce n'est pas parce que Boves est à la FDE qu'il faut qu'on y aille.

Pascal OURDOUILLÉ : Je pense qu'aujourd'hui il y a moyen de faire pression sur EDF et ENEDIS en leur disant que d'autres personnes sont capables de négocier et que derrière cela peut faire baisser les coûts. C'est une question financière. Je peux comprendre qu'on veuille continuer à travailler avec EDF, ou avec France télécom même si c'est devenu Orange, aujourd'hui attention ; ils se servent aussi sur le dos des communes. Nous représentons 5 voix sur l'ensemble. Si vous avez décidé de voter vous continuerez avec eux. Je trouve qu'il est dommageable de ne pas avoir mis un coup de pression sur ces entreprises.

Serge LEFEUVRE : Comment tu peux affirmer que l'on n'a pas mis de pression, tu n'étais pas à la réunion. Comment le sais-tu ? On a négocié certains tarifs avec EDF et on est d'accord pour repartir 30 ans avec eux.

Pascal OURDOUILLÉ : Avant de faire venir EDF, vous auriez dû faire venir d'autres entreprises pour négocier et mettre la pression à EDF.

Serge LEFEUVRE : On a fait venir EDF et FDE, d'ailleurs je pense qu'il n'y a pas d'autres concessionnaires.

Pascal OURDOUILLÉ : Et alors la FDE ? pourquoi ?

Colette FINET : en comparant les deux on préfère rester à EDF pour le moment.

Serge LEFEUVRE : Si on avait pris la FDE, vous nous auriez dit que l'on a quitté le service public.

Pascal OURDOUILLÉ : Si l'enveloppe globale est plus bénéfique pour la commune qu'on soit chez EDF ou ailleurs cela ne me dérange pas. Si des communes ont fait le choix de passer à la FDE c'est qu'il y a bien un intérêt financier quelque part. Vous avez fait un choix. Nous représentons cinq voix sur l'ensemble des 28 aujourd'hui, si vous avez décidé, vous le ferez.

Serge LEFEUVRE : Donne-moi le nom d'une commune qui est passée aujourd'hui de EDF à FDE ?

Éric MAQUET : il y a Albert, Chaulnes, Boves

Serge LEFEUVRE : Non cela fait déjà longtemps qu'ils sont à la FDE ; Vous venez de nous dire à l'instant qu'il y a beaucoup de communes qui ont basculé d'EDF à FDE ; donnez-nous au moins un nom de commune

Colette FINET : Mais il y a déjà longtemps qu'elles sont à la FDE, il n'y a pas récemment de communes qui ont basculé à la FDE.

Éric MAQUET : Non, nous n'avons jamais dit que les communes basculaient d'EDF à la FDE.

Serge LEFEUVRE : Si tu viens de le dire. Tu n'es pas capable de me donner un nom de commune qui vient de basculer à la FDE. Tu as dit ils « ont fait le choix »

Éric MAQUET : petite précision je viens de regarder, 17 communes sur la région.

9- Dotation au comité de jumelage européen de la ville de Longueau : 1€ par habitant

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer une dotation de fonctionnement au titre de l'année **2019** calculée à raison d'un euro par habitant soit 5581€ (dernier recensement INSEE) au comité de jumelage européen représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, son président.

Adopté par 22 voix pour et 06 abstentions.

Sylvie PORQUET : On va s'abstenir.

Colette FINET : Je ne comprends pas pourquoi vous avez cette position.

Éric MAQUET : J'entends des bruits de couloir comme quoi certains ne paient pas leur avion pour les déplacements à l'étranger.

Colette FINET : Non on a régulièrement des comptes de l'association,

Éric MAQUET : L'année dernière nous avons voté une dotation pour aller faire une représentation du comité de jumelage à Auchan. Cela n'a absolument pas concerné la population de Longueau. On n'a jamais contacté la liste d'opposition pour aller au moins une fois dans les pays jumelés. Cela fait 12 ans.

Colette FINET : Je le note parce que c'est une réelle question de démocratie.

Abderrahim ASSIM : On vous a contacté une fois lors du précédent mandat mais vous aviez refusé.

Colette FINET : Le point délicat c'est que le jumelage est avec des villes lointaines et si les villes étaient plus proches il pourrait y avoir davantage de lien. Il faudrait plus de lien population à population que d'élus à élus. Mais cela a un coût financier énorme à cause de l'éloignement des villes.

Evidemment l'opération à Auchan a été un raté. Il faut tourner une page. Néanmoins, on ne peut pas être contre ce jumelage. On se réunit à la Mairie avec une délégation du comité de jumelage régulièrement pour faire un bilan y compris avec l'aspect financier.

Éric MAQUET : Nous avons demandé un compte rendu de chaque déplacement, mais on n'en a pas.

Colette FINET : Vous en avez eu un de Gérard Cousin, mais je le note pour les prochains déplacements.

10- Animation repas des aînés

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter Le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 10 mars 2019, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO pour un montant de 500€.

Adopté à l'unanimité

Sylvie PORQUET : J'ai une proposition à vous faire d'une association qui pourrait également animer "Delphine animation", cela pourrait peut-être changer.

Colette FINET : Pour le repas d'octobre, éventuellement on pourra étudier cette remarque.

10A- Modification des tarifs du CAJ

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Pour la période du 07 janvier 2019 au 05 janvier 2020, la nouvelle tarification du Centre Accueil Jeunes (CAJ) s'établit comme suit, pour les vacances scolaires :

	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF REPAS
Carte loisirs 0-800 Amiens Métropole	1.50€ Coût pris en charge par la CAF	3.00€ Coût pris en charge par la CAF	2.80€
Sans carte loisirs Supérieur à 800 Amiens Métropole	1.40€	2.80€	2.80€
Carte loisirs 0-800 Extérieurs Amiens Métropole	3.00€ La moitié du coût pris en charge par la CAF	6.00€ La moitié du coût Pris en charge par la CAF	2.80€
Sans carte loisirs Supérieur à 800 Extérieurs Amiens Métropole	2.80€	5.60€	2.80€

Madame le Maire est autorisée à faire appliquer ces tarifs.

Adopté à l'unanimité

Colette FINET : La CAF a fait un effort supplémentaire vis à vis des gens les plus démunis, ceux qui ont un quotient familial en dessous de 800.

Droit d'initiative

Pascal OURDOUILLE : fait lecture d'une lettre rédigée par les élus de la liste Ecouter et Agir, qui sera communiquée aux médias et à la population concernant les enquêtes publiques.

Colette FINET : Il y a plusieurs choses que je ne comprends pas. D'abord on n'a pas connaissance de ce décret. Je ne comprends pas non plus votre demande par rapport au PLU.

Pascal OURDOUILLE : Eurovia s'est aujourd'hui retiré. Rien n'empêche aujourd'hui à cette entreprise, suite à la suppression des commissaires enquêteurs, de revenir comme n'importe quelle entreprise polluante s'implanter dans la commune de Longueau dès lors que votre PLU n'a pas été modifié. Je voulais rappeler qu'avec l'article 123.10 du code de l'urbanisme, vous pouvez le faire sans pour autant remettre à nouveau une enquête publique en place. Je réitère ma demande de modifier ce PLU pour « tranquilliser » les habitants de la commune directement concernés. A moins que vous ayez un projet à nous annoncer en disant qu'une entreprise va venir s'installer et qu'elle est concrètement inoffensive pour la population.

Colette FINET : Comme je l'ai dit lors de mes vœux, il me semblait qu'il y avait un projet à nouveau dans la rue Lucette Bonard. Si on n'en dit pas plus, c'est que l'on n'en sait pas plus. C'est à nouveau une question entre la SNCF et cette entreprise qui viendrait. Il faut maintenant que la SNCF vienne nous présenter le projet et que tout de suite après nous le présentions aux élus, et que nous fassions une réunion publique dans la foulée. Tout ceci afin d'éviter l'épisode de cet été dont j'ai quand même été la première victime. Mais je le répète pour le moment je ne peux pas vous en dire plus. C'est comme Eurovia, c'est une affaire de privé à privé et c'est la SNCF qui nous dit qu'il y aurait un projet.

Cette question nous préoccupe, on ne peut pas laisser ces parcelles en friches comme depuis des années et c'est dommage que ce ne soit pas utilisé à bon escient en respectant l'environnement, la bonne santé et la vie des gens. Ce sont des objectifs que je poursuis depuis que je suis là. Je suis quelqu'un de très écologique, de très convaincue des questions du climat, de la responsabilité de

chacun et a fortiori de la responsabilité des entreprises, des communes, etc. Je suis très sensible à toutes ces questions, j'en ai fait un large écho dans l'Edito de l'agenda et toute mon activité pendant les deux mandats a été tournée sur ces questions-là.

Quant à la modification du PLU, je ne vois pas l'intérêt de le faire. Il y a une contradiction puisqu'en haut de votre courrier vous dites « à titre expérimental il semblerait que les Hauts de France aient été choisis... (pas de commissaire enquêteur) » et à un autre moment vous valorisez, à juste titre, le travail qu'a pu faire le commissaire enquêteur dans l'affaire Eurovia. Cela a été positif.

Je ne vois donc pas le rapport avec la modification du PLU, celui-ci n'engendre pas de possibilités à nouveau d'aller vers des entreprises polluantes ou pas. Cela ne se fera plus jamais.

Pascal OURDOUILLÉ : Rien ne nous protège contre l'implantation d'une usine polluante.

Colette FINET : Ce qui nous protège c'est nous, notre citoyenneté et la population. C'est la démocratie qui nous protège.

Pascal OURDOUILLÉ : En dernier ressort c'est tout de même le Préfet qui prend la décision et ce qui me fait peur c'est votre PLU. Contrairement à ce que vous dites Madame le Maire, nous sommes attentifs à ce que vous dites et quand on reçoit l'Edito on vous lit.

Lysiane DANTIN : Pourquoi n'ont-ils pas encore déblayé leurs déchets ?

Serge LEFEUVRE : Je propose d'y aller parce qu'il paraît qu'il n'y a plus rien, des personnes sont venues nous le dire.

Colette FINET : La Préfecture m'avait dit qu'elle donnait quelques mois à l'entreprise EUROVIA pour trouver l'espace où elle pourrait mettre ce qui est rue Lucette Bonard.

Julien LASZLO : Je voudrais apporter une précision à propos du décret. Effectivement c'est une expérimentation sur deux régions, le commissaire enquêteur est supprimé c'est vrai, mais il est remplacé par autre chose. Quand on lit bien le texte, il doit d'abord y avoir une phase de concertation préalable avec un garant. Il fait une concertation préalable avec la population puis ce qui est proposé c'est qu'une compilation se fasse par voie électronique. Le dossier avec la concertation préalable qui dure 2 à 3 mois est déposé sur un espace de remarque comme un débat public. Le garant peut demander une expertise complémentaire ce qui n'était pas le cas avant. Autre point important, c'est que cette expérimentation n'est valable que pour les autorisations liées à l'environnement. Cela reste très limité à un certain nombre de projets comme l'implantation d'éoliennes. C'est un décret expérimental.

Colette FINET : Ce que je souhaiterais c'est que l'on ait le contenu réel avec les articles du décret en question et ce qui nous est suggéré. Je crois ce serait bien, cela nous permettrait d'avoir plus de précisions.

Éric MAQUET : Il y a une prévision sur trois ans. Donc d'ici trois ans cela ne se fera pas par voie électronique.

Pascal OURDOUILLÉ : Le garant est choisi par qui ?

Julien LASZLO : La personne publique responsable ou le maître d'ouvrage, demande à la commission nationale du débat public de désigner un garant parmi ceux inscrits sur la liste des garants mentionnés. Ils interviendront en amont. Ils pourront demander une expertise complémentaire ce qui n'était pas le cas avant.

Pascal OURDOUILLÉ : En ayant M. Macron à la tête du Gouvernement, ça nous inquiète que le Gouvernement mette ce dispositif en place du jour au lendemain.

Julien LASZLO : Vous savez il y a quand même un processus d'élaboration des lois, il y a quand même des choses qui sont dans les tiroirs depuis des années et qui interviennent à ce moment-là.

Pascal OURDOUILLÉ : Sur le permis de construire d'Intermarché, vous l'auriez bloqué, est-ce vrai ou pas ?

Serge LEFEUVRE : Le permis de construire n'était plus valable : sa validité n'étant que de 2 mois. Le PLU n'avait pas été modifié, ils ont donc redéposé un permis de construire modifié. Nous n'avons rien à voir là-dedans.

Éric MAQUET : On me parle d'une rétrocession de la salle Denis Papin avec des prévisions de vente à terme.

Colette FINET : Personne n'a parlé à la Métropole d'une rétrocession de la Salle Denis Papin qui est Métropolitaine, quand il y a eu le problème des migrants, j'avais demandé à M. Gest s'il pouvait m'autoriser à la prêter. Il avait l'air de dire que demain cette salle allait être communale. Je lui ai dit : dans cette salle, travaillent deux associations culturelles métropolitaines que vous subventionnez. Il m'a donc répondu ça change la façon dont je voyais les choses, je croyais qu'il n'y avait plus d'association dans cette salle. Conclusion : la métropole ne m'a jamais parlé du devenir de cette salle.

Éric MAQUET : Si demain la métropole rétrocède cette salle et ce terrain à la Mairie de Longueau, quel sera son devenir ? Que pourrions-nous envisager ?

Colette FINET : Je ne peux pas répondre, on en discutera et on réagira.

Pascal OURDOUILLÉ : D'après les bruits de couloirs métropolitains, en contrepartie de l'aide qui vous a été accordée pour détruire la salle de la Renaissance, vous auriez la rétrocession de cette salle dans les semaines ou les mois à venir.

Colette FINET : J'attends que cela soit dit, peut-être qu'un jour cela viendra, mais pour le moment il n'y a aucune remarque. Elle est en très mauvais état. Je ne voudrais pas que l'on fasse comme la salle de la Renaissance, d'ailleurs je me bats actuellement pour que des travaux se fassent dans la salle Denis Papin, au niveau de l'isolation et du chauffage. Il ne faudrait pas que la Métropole la rétrocède alors qu'il y a des travaux à faire à l'intérieur. De toute façon on ne l'acceptera pas, mais on en rediscutera.

Pascal OURDOUILLÉ : Madame NAKIB a un très beau projet pour cette salle à condition que l'investissement suive derrière.

Serge LEFEUVRE : Je voudrais couper court à tout commérage, ma fille qui occupe cette salle avec son association vient de recevoir une convention par la Métropole pour occuper cette salle, donc ils ne vont certainement pas se déparer du bâtiment.

Fin de séance 22h45

Le Secrétaire,
É. ROUSSEL